



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural L'Europe investit dans les zones rurales

## Réunion du Comité de pilotage du PAEC « Causse Noir et Vallée du Gardon de Saint-Jean » pour le territoire de la Vallée du Gardon de Saint-Jean

18 décembre 2023

### Compte-rendu de réunion et relevé de décisions

<b>Date de la réunion :</b> 18/12/2023	<b>Lieu de la réunion :</b> Saumane
<b>Objet de la réunion :</b> Bilan de l'année 2023 - actualités – Programme 2024	
<b>Compte-rendu rédigé par :</b> Noémie CABANNES – Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires (CC CAC-TS)	
<b>PERSONNES PRESENTES A LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE</b>	
François ABBOU, Président du comité de pilotage, Maire de Peyrolles, conseiller communautaire à la CC Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires Noémie CABANNES, chargée de mission Natura 2000, CC Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires Cécilia MARCHAL, chargée de mission Natura 2000, CC Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires	
<b>Collège des services de l'état et établissements publics</b> Anne SALVADO, chargée de projets Natura 2000, Région Occitanie Yves DESMARET, service Patrimoine Naturel, Conseil Départemental du Gard	
<b>Collège des collectivités territoriales et des structures intercommunales</b> Pierre NEGRE, technicien rivière, EPTB des Gardons Lucile SOBCZAK, chargée de mission Natura 2000, CC Cévennes en Mont Lozère Pierre AIGUILLON, maire, mairie de Saint-Jean-du-Gard Jean-François PINTARD, conseiller municipal, mairie de Thoiras	
<b>Collège des organismes socioprofessionnels, des gestionnaires, utilisateurs et des associations</b> Bernard CABANNES, Référent secteur Cévennes vallées des Gardons du Syndicat des Forestiers Privés du Gard, président du FOGFOR 30 Jeannine BOURRELY, élue du collège départemental Gard du CNPF Occitanie Georges ZINSSTAG, élu chambre d'agriculture du Gard	
<b>Autres participants</b> Sylvette DEVARENNE, Habitante de Thoiras Marion FICHET, chargée de projet agro-écologique, Institut de la Recherche et du Développement	

## PERSONNES EXCUSEES

Nathalie LAMANDE - Région Occitanie  
Aurélie GENHOLER - Région Occitanie  
Sylvain MATEU - Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard  
Jerome DUMONT - Direction Départementale des Territoires de Lozère  
Josette GAILLAC - Mairie de Bassurels  
Philippe FLAYOL - Mairie de Moissac Vallée Française  
Louise SALATHE - Mairie de Sainte Croix de Caderle  
Irène LEBEAU - Communauté de Communes Causses-Aigoual-Cévennes Terres solidaires  
Kathy DURAND - Communauté de Communes Causses-Aigoual-Cévennes Terres solidaires  
Ghislain BAVRE - Alès Agglomération  
Lauriane BRUN - Alès Agglomération  
Bérenger REMY - Communauté de Communes Gangeoise et Suménoise  
Arnaud LORY – Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles  
Célia VILLARET - Parc national des Cévennes  
Le Centre Régional de la Propriété Forestière  
Eric DEBENNE - Lozère Tourisme  
Fédération Française de Randonnées Pédestre  
Confédération paysanne  
Anahi BARRERA - Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse  
Vincent RAVEL - Fédération de Pêche du Gard  
Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie  
Conservatoire Botanique National Méditerranéen  
Chambre d'Agriculture du Gard  
Arnaud ROSINACH - Association Le Merlet  
Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement  
Julie ROSSET - habitante  
Jean-Louis CABANNES - habitant

\*\*\*\*\*

Noémie CABANNES présente l'ordre du jour :

- Bilan campagne 2023
- Campagne 2024
- Echanges sur le dispositif de formation
- Questions diverses

Ainsi que quelques rappels sur ce que sont les projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) et l'historique des contrats agricoles sur le territoire (voir diaporama de présentation). Il est discuté du fait que les anciens PAEC étaient déposés sur une plus grande échelle en partenariat avec d'autres partenaires et que la gestion en était plus complexe. Avec le nouvel appel à projet il a été privilégié des PAEC à l'échelle des sites Natura 2000 en gestion par la même collectivité.

### 1) Bilan de la campagne 2023

Voir diaporama de présentation.

Pierre NEGRE demande qui réalise les diagnostics agro-environnementaux. Sur la Vallée du Gardon de Saint-Jean, c'est Noémie CABANNES en interne pour Natura 2000 sur le volet environnemental, accompagnée de la Chambre d'Agriculture (Gard ou Lozère) pour les données agricoles et la réalisation du plan de gestion.

Sur la mesure PRA1 « Surfaces herbagères et pastorales », il est expliqué que celle-ci, la moins intéressante financièrement pour l'éleveur et avec la contrainte de présence d'un nombre d'espèces minimum (5) parmi une liste imposée, n'est contractualisée que dans le cas où une prairie est seulement fauchée et non pâturée. Pour les surfaces pâturées, c'est la mesure PRA3 de gestion pastorale qui est contractualisée. Cette mesure PRA1 est la seule qui peut s'appliquer à des surfaces non pâturées.

Sa mise en œuvre a été complexe du fait d'une liste de plantes de départ généraliste à l'ensemble de la Région et avec uniquement des espèces patrimoniales. Ce qui rendait son application quasi impossible, aucune prairie diagnostiquée n'ayant suffisamment d'espèces correspondantes à la liste retenue par le CBN (organisme qui a été missionné pour valider ces listes et qui a voulu intégrer des indicateurs qualitatifs). Finalement, après des échanges avec le CBN, il a été possible de rajouter des espèces courantes localement à cette liste, permettant d'engager des prairies fauchées, qui sont un habitat à enjeux prioritaires.

Yves DESMARET demande s'il n'était pas possible de prendre en compte qu'en cas d'ajustements de pratiques, la diversité de la prairie pourrait s'enrichir dans les 5 ans pour répondre aux critères de la liste de plantes. Noémie réponds qu'il n'y a aucune garantie et qu'on ne peut pas engager des prairies qui sont limitées car un contrôle pourrait survenir la première année du contrat et l'agriculteur serait mis en défaut.

Bernard CABANNES pose la question de la pertinence de la durée d'engagement des contrats, 5 ans étant assez court. Dans le milieu forestier les projets sont réfléchis sur un plus long terme par exemple. Noémie explique qu'il s'agit du cadre réglementaire, mais cela n'empêche pas une réflexion à plus long terme lors des préconisations. Par exemple, sur des milieux où il était préconisé une ouverture totale pour retrouver un habitat d'intérêt communautaire, il peut être réfléchi aujourd'hui la possibilité de conserver une partie de la végétation ligneuse en raison du changement climatique (sécheresse, ensoleillement) afin d'optimiser la gestion pastorale de l'exploitation et maintenir une mosaïque de milieux favorables à la biodiversité.

Le choix des habitats prioritaires qui peuvent bénéficier d'une contractualisation au sein du PAEC est réalisé en fonction des priorités du DOCOB du site ainsi que d'une liste à l'échelle régionale, établie par la DREAL (et non la Région) comme le précise Anne SALVADO.

## **2) Prévision de la campagne 2024**

Voir diaporama de présentation. Pas de remarques particulières du comité de pilotage.

## **3) Echanges sur le dispositif de formation**

Nous avons appris que la formation obligatoire pour les agriculteurs ayant contractualisé des MAEC doit faire 7 heures. Lors de la réunion d'information collective sur les MAEC à destination des agriculteurs, cette information n'était pas connue et il leur a été plutôt mentionné oralement une demi-journée de formation, rien n'a été précisé à l'écrit. Noémie CABANNES demande donc à l'assemblée des idées pour respecter ces 7 heures de formation minimum. Une demi-journée de terrain, qui se déroulera en mai, est déjà prévue et est à intégrer à ces 7 heures. Ci-après, les pistes de réflexion présentées par les membres du comité de pilotage :

- en faire une partie à distance ? (Téléphone, visioconférence...)
- en faire une partie individuelle avec les agriculteurs pour faire le point sur leur engagement ?

Anne SALVADO rappelle que les agriculteurs ont une contrepartie financière aux MAEC vis-à-vis de la crainte de les mobiliser sur une journée.

Lucile SOBCHAK, chargée de mission pour le site de la vallée du Gardon de Mialet, explique qu'elle a repris l'animation en cours d'année dernière et n'a pu réaliser les objectifs de son PAEC pour 2023, la majorité des engagements auront lieu en 2024 sur son site. Il faudra donc prévoir la formation après la fin des déclarations des engagements PAC 2024 en mai pour effectuer la formation, qui doit pouvoir servir pour les agriculteurs engagés en 2023 ou 2024.

#### **4) Questions diverses**

Bernard CABANNES demande quel type d'agriculteurs ont contractualisé et quelle répartition entre éleveurs caprin et ovin ? Noémie CABANNES répond qu'il y a les deux (3 éleveurs caprin et le reste en ovin) mais pas d'éleveur bovin. Certaines exploitations n'étaient pas contractualisables car trop peu de parcelles sont présentes au sein du site pour motiver l'agriculteur à lancer une démarche de contractualisation (démarche administrative, suivre un cahier des charges pouvant être contraignant et être susceptible de subir un contrôle). On relève pourtant un fort enjeu sur certaines de ces parcelles de prairie sur le site, à Saint-Jean-du-Gard notamment.

Marion FICHET demande si le service Natura 2000 voit l'effet des mesures après 5 ans sur la biodiversité ? Noémie CABANNES explique qu'un bilan a été réalisé sur les anciens engagements avec une étude de l'évolution des états de conservation après la contractualisation. Il a été noté une amélioration de l'état sur certaines parcelles, liée aux pratiques de l'éleveur, et dans d'autres cas des dégradations mais qui ne sont pas du fait des pratiques de l'éleveur : dégât de sanglier, crue 2020, état sanitaire de la châtaigneraie (chancre).

George ZINSSTAG demande s'il y a un manque d'agriculteur qui souhaite s'engager. Noémie CABANNES répond que non, les demandes sont suffisantes au regard du budget accordé et s'il y a avait eu plus de demandes il aurait fallu les prioriser, ce qui n'a pas été nécessaire pour le moment. George ZINSSTAG demande également si des contrats avec l'enjeu de la Défense contre les incendies (DFCI) ont été mis en place sur le territoire. Noémie CABANNES explique qu'en effet plusieurs agriculteurs contractualisés ont eu des engagements avec les deux enjeux, biodiversité et DFCI, en fonction des enjeux relevés sur le terrain lors du diagnostic et d'un commun accord avec la Chambre d'agriculture du Gard (qui gère le PAEC DFCI du Gard). Aucun agriculteur sur le territoire n'a eu que des engagements DFCI. Les engagements DFCI sont particulièrement contraignant pour les agriculteurs car ils nécessitent un taux de racleage important de la végétation avant la période estivale, ce qui n'est pas toujours réalisable par les éleveurs notamment transhumants avant la montée en estive. Noémie CABANNES exprime sa satisfaction au travail conjoint avec la Chambre sur ces diagnostics communs à doubles enjeux afin d'être cohérent pour l'agriculteur et en termes d'enjeux présents.

La réunion est conclue avec le remerciement des participants.

-oooOOOOOooo-

**Compte-rendu réalisé Noémie CABANNES**

**Validé par l'ensemble des membres du comité de pilotage présents**